L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BORDEAUX, No 72, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 19 MAI.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nile-Orléans, 20 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie...	$108,477 32
Sur les risques de mer.....	65,320 94
Sur les risques de rivières.....	25 402 24
	$217,204 71
Plus, les risques non expirés pour 1868.....	86,485 00
	$304,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 69,418 00
Primes non boursées pour 1867	2,868 04
	$ 62,814 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....	$241,875 67

Partes payées dans la même période :

Sur les risques d'incendie.....	$32,061 12
Sur les risques de mer	20,841 76
Sur les risques de rivières.....	25,022 94
	$ 77,925 82
Plus, réescomptes.....$ 5, 75	
Escompte de prime.. 62,45 57	62,974 82
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en sus.....	71,810 21
Réserve pour paiement d'intérêt sur sortes dès an 1868 y compris les balances.....	56,253 16
	$ 284,813 85
Rendéce net.....	$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 ea.....	$ 167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Jonctions et de Nord, à 70 c.....	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.....	71,400 80
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.....	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.....	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.....	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, B et Tazoo, évalués à 50 c..	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.....	183,655 00
Prêts sur garanties.....	85,000 00
Prêts sur hypothèque.....	85,000 00
Effets à recevoir.....	11,398 38
Primes dues et en voie de la perception.....	67,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurance..	327,251 25
Monnaie n'ayant pas cours.....	4,000 00
Coupons de la ville, dès et son recouvrés...	13,800 00
En caisse.....	84,974 61
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 15 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur la mise à sec des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à porter du lundi au lundi. Il a été autorisé, en outre, de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non-encore payés de la dernière émission.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Roudanez,	J. M. Lamarque,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Bacchard,	John Garoche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Toyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
19 janv—1m

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

20 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 1er Mars 1867 :

Primes d'incendie dans l'année.	$366,023 01
Primes de mer dans l'année....	160 585 68
Primes de rivières dans l'année.	284,377 35
Total.....	$841,586 02
Total net des primes.....	$756,794 84
Payé : Pertes par l'incendie.....	$110,423 48
Pertes sur mer.....	124,502 17
Pertes sur les rivières.....	287,557 02
Frais.....	33,960 44
Payé : Profits et pertes, réescomptes, remonte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte.....	151,921 29—708,329 71
Rendéce net.....	$48,204 83

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir.....	$ 1,027,421 31
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.	

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé par devant moi ce 1er Juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 7 Juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende au scrip, de cinq pour Cent sur les primes gagnées pour l'année expirée le 31 décembre 1866, payable à partir du deuxième Lundi de Juin prochain, et de payer, le Second Lundi de Juillet, prochain, UNE PIASTRE PAR ACTION SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur les autres scrips de cette Classe pour la Compagnie.

—Directeurs.—

John Pemberton,	M. Fuig,
Jos. Hernandez,	Samuel H. Short,
Pierre Foute,	F. Maspero,
S. Q. Reif,	L. V. Guenzius,
A. J. Ferdinandez,	S. Morgan Hill,
G. Drussenor,	Isla—2

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-huitième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit, et de la quatre-vingt douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dument commissionné, et en présence des témoins ci-après nommés et signés, se sont présentés les personnes dont les noms et capacités sont ci-après indiqués, savoir : Les sieurs Jacques Toutant Beauregard, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, agissant en cette qualité et en vertu de l'autorité à lui conférée par l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, passé à la session tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, commencée le 7 janvier 1867, et finie le 16 mars suivant, laquelle Acte est déposé dans les archives de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville, et cette présence — par et le nombre d'actions de cinquante piastres (deux cent cinquante francs), figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte de cette corporation de cette banque, au rapport de Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville, en date de 1er Mars 1813, la dite banque propose une modification, ou changement ou annulation sur aucun article de société, ou autrement, à l'unanimité, à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février mil huit cent soixante-dix, une résolution fut copiée dans le livre des procès-verbaux de cette société, et résolu que le rapport du comité soit accepté, et que l'Acte d'affaire de l'institution soit établi de la manière suivante, *Crescent et Abrille*, que les actionnaires soient requis de se présenter au bureau de la banque, le second jour de mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et que le Président soit autorisé s'il est nécessaire de réduire de nouveau le capital de la banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000 de valeur réelle.

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis prescrits par la loi, à la dite assemblée générale aux, les dits appraisés, représentant et possédant trente mille quatre cent vingt-deux actions (plus des deux tiers du capital qui est de trente mille actions de la dite banque, votèrent et approuvèrent la dite résolution, comprenant la dite modification, et que la dite banque de la Nouvelle-Orléans a six cent mille piastres, soit quatre mille actions de cinquante piastres chacune, et prend de propre les mesures nécessaires pour mettre la dite modification en force, et que le Président soit autorisé conformément à la loi et pour substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres.

En conséquence, les dits appraisés, pour eux-mêmes, au nom de et comme agents de tous les autres qui sont ou pourraient plus tard devenir leurs associés, consentent, par les présentes, à ce que la dite charte de la banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille pia tres (à cet qui est dit-il-devant), représentées par six dix-mille actions de trente piastres chacune, et à ce que le dit capital soit ainsi réduit, et que les dites actions soient ainsi changées et converties, conformément à la loi et pour substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les articles de société aussi, par les présentes, modifiés, changés et amendés conformément à ce qui précède.

Et les dits appraisés, pour eux-mêmes et pour ceux qui ne peuvent, devenir actionnaires de la dite banque en souscrivant pour le nombre d'actions (de trente piastres) auxquels ils auront droit par la présente.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Armand Pitot jr, et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les appraisés et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

Actions.	
F Schuler	1
Davenille & Joubert	245
A De Bau	50
C Chatelain	1
J V Allain	338
Coss. De Ruyter	1,000
H C Muudan	1,000
I M Morgan, agent	1,000
Elgar Pitot	100
R S Mannon	500
F F Mannon	1,000
L Bassel	100
B Sevat	1
A Fouquet	85
Francis J Kuty	1
E D mery	14
S Pailet	1,000
E F Levillebuerre	53
Thos. Laurgdge	100
Jas. Lauve	476
Home Mutual Ins. Co.	1,000
F E Uffner	100
Hoerich Gayly & Co	450
B M Horter	16
J W Burbridge	51
Mrs. V W Burbridge	130
Jos Jones & Co	1,000
C H Hyams	70
Jos Hernandez	20
Forstall & de Lassus	275
Carvarine	1
Irma Gayar	2
C Carvarie Jr	8
C Carvarie	1
L Guyot	55
Fg & Bros	1,000
[illegible]	141
[illegible]	1,000
W G Robinson	100
John Hutchinson	100
Lawrence M Lee	250
Kay — & Bro	1,000
Jos Bonnabel	1,000
E J Hart & Co	50
Ault & Co	1,000
Negroponte & Agiatis	45
Roland & Co	1,000
J J Micke & Co	116
Cie. d'Assur. Mut. du Crescent	1,000
	512

A. PITOT, Jr, EDW. PITOT, G. LE GARDEUR, Jr.
Notaires publics.

Pour copie conforme, G. LE GARDEUR, Jr.
Notaire public.

Le soussigné, députés du présent à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nile-Orléans, certifie avoir reçu le présent acte le 19 mars 1868, et avoir également inscrit la même sous le numéro, Livre B No 7, folios 71, 74, 75 et 76.

A. DUCATEL, Jr.
Député du préposé à l'enregistrement.
Nile-Orléans, 19 mars 1868.
25 mars 1f par semi 4 sem

DANIEL FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 21,572.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt sept mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la ville publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Arpent de la Ronde, mesurant soixante pieds de front sur la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre des lignes parallèles à la rue Bourbon, sur laquelle il a droit, et bornée de soixante pieds.

Le dit terrain est connu sous le numéro soixante-dix-huit du plan des Trois Cents, et porte le numéro 78 de la rue Bourbon, suivant plan dressé par le voyer de la ville, en date du 15 mai 1854, et borné de numéro antrefois notaire public en cette ville, le 12 mai 1859.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Conditions—Cet terre étant à seconde et dernière vente, la dite propriété ne sera plus offerte et décrite qu'à double mode et conditions. Le prix d'adjudication, à double mode et conditions, sera payé comptant, ou en autres termes, en cas d'adjudication, il sera de rigueur formement à la loi, le dit acquereur déclarera son nom et domicile, et le prix d'adjudication sera payé comptant, en espèces, au shérif, de gardiennage, etc., s'élevant ensemble à la somme de $115 45 en sus.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16mai—16 17 20 21,27

CHARLES MENARD vs JEANMENARD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,574.—En vertu d'un writ de vente et saisie à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la ville publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Arpent de la Ronde, mesurant quarante pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre des lignes parallèles à la rue Bourbon, sur laquelle il a droit, et bornée de quarante pieds.

Le dit terrain est connu sous le numéro quatre-vingt-dix-huit du plan des Trois Cents, et porte le numéro 98 de la rue Dauphine